

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 18 décembre 2023, à 17 h 02, par visioconférence

#### Sont présents :

Mme Marie-Ève Baron, personnel enseignant  
Mme Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit  
M. Benoit Dicaire, parent d'étudiant  
M. Stéphane Dion, parent d'étudiant  
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant  
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration  
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep  
M. Frédéric Lefebvre, diplômé du secteur préuniversitaire  
Mme Julie Loslier, secteur socio-économique  
M. Patrick Monarque, secteur activités entreprises  
Mme Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep  
Mme Yekta Shabani, étudiante du secteur technique (ÉNA)  
M. Eric Trudeau, secteur des activités économiques  
Mme Elise Violletti, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie

#### Sont absent(e)s :

M. Francis Archambault, étudiant du secteur technique, cégep Édouard-Montpetit  
Mme Marlène Couture, personnel de soutien  
M. Benoit Lecours, diplômé du secteur technique (ÉNA)  
M. Janick Morin, personnel enseignant  
Mme Laetitia Stevens, étudiante du secteur préuniversitaire, cégep Édouard-Montpetit  
M. Charles Vincent, secteur universitaire

#### Sont invité(s) :

Mme Élisabeth Fournier, directrice, Direction des ressources matérielles  
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint aux approvisionnements, Direction des ressources financières  
M. François Lefebvre, directeur, Direction des ressources financières  
Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire d'assemblée

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 17 h 02.

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET D'ORDRE DU JOUR	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Octroi du contrat pour la réfection de la piscine Invités : Mme Élisabeth Fournier, M. François Lefebvre et M. Louis-Philippe Gagnon	Décision
3. Autorisation concernant une entente avec le centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de services d'audit immobilier Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon	Décision
4. Autorisation d'une entente temporaire concernant le terrain de l'ÉNA Invité : M. Pascal Désilets	Décision
5. Date de la prochaine séance	Information
6. Levée de la séance	Décision

### 23-CA-122 PROPOSITION

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Benoit Dicaire, appuyé par Mme Elise Violletti, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 18 décembre 2023 tel qu'il est déposé.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 2. OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA PISCINE

Le Conseil d'administration autorisait en novembre 2021 (21-CA-86) le dépôt d'une demande de financement au ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur* (PSIRSSES) pour des travaux visant la rénovation de la piscine et des vestiaires humides. Le projet, alors évalué à 10 millions de dollars, a été retenu et une aide financière de 5 millions de dollars (montant maximal prévu au programme) a été accordée au Cégep pour le projet. Or, lors de la préparation des plans et devis préliminaires, le Cégep a décidé d'ajouter à l'étendue du projet la réfection du système complet de la filtration des eaux de piscine puisque celui-ci arrivera en fin de vie utile en 2026.

Au mois de février 2023, le Ministère a procédé au recensement des évaluations budgétaires des projets et a reconnu que l'augmentation des coûts de construction reliée à l'inflation des 2 dernières années requérait une bonification de l'aide accordée, et au mois de juin 2023, il allouait un montant additionnel d'un million de dollars à l'aide financière déjà consentie. Malgré l'ajout de ce montant au projet, et en tout respect de ses capacités financières, le Cégep a décidé de procéder à un appel

d'offres public pour la rénovation de la piscine uniquement (et de quelques interventions plutôt mineures dans les vestiaires), en attente de l'opportunité de déposer un tout nouveau projet visant le réaménagement complet des vestiaires humides dans le cadre d'un autre appel à projets, soit le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA).

Lors de la réunion du conseil d'administration du 29 novembre 2023, les membres ont pris la décision de reporter le sujet à une date ultérieure en raison de la réception d'une lettre datée du 23 novembre 2023 et adressée aux membres du conseil d'administration, de la part de l'Autorité des marchés publics (AMP), pour les informer que l'AMP examine si le processus d'adjudication du contrat s'effectue conformément au cadre normatif auquel le Cégep est assujéti. Cette lettre est déposée dans la documentation de la réunion (document 02c). Le 11 décembre 2023, l'AMP a transmis une nouvelle lettre afin d'informer les membres du conseil d'administration que le processus d'examen est désormais terminé.

### **23-CA-119 PROPOSITION**

**ATTENDU** l'étude de vétusté portant sur le bassin de la piscine et son système de ventilation;

**ATTENDU** l'aide financière totale de 6 millions de dollars obtenue dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur* (PSIRSSES);

**ATTENDU** le plan de financement qui respecte la capacité financière du Cégep;

**ATTENDU** la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** l'article 17 de la Loi qui porte sur les modifications à un contrat;

**ATTENDU** le résultat de l'appel d'offres APL00014344;

**ATTENDU** la lettre datée du 23 novembre 2023 adressée aux membres du conseil d'administration par l'Autorité des marchés publics (AMP) afin de les informer que cet organisme doit vérifier si le processus d'adjudication du contrat s'effectue conformément au cadre normatif auquel le Cégep est assujéti;

**ATTENDU** la lettre datée du 11 décembre 2023 adressée aux membres du conseil d'administration par l'Autorité des marchés publics (AMP) afin de les informer que le processus d'examen est désormais terminé;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Patrick Monarque, appuyé par Mme Chantal Bélanger, propose à l'assemblée de retenir l'offre de L'Archevêque et Rivest Ltée pour l'exécution du contrat de rénovation de la piscine au montant de 9 572 000 \$. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 10 017 667,21 \$. Le conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles la gestion d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **3. AUTORISATION CONCERNANT UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES POUR L'ACQUISITION DE SERVICES D'AUDIT IMMOBILIER**

Le ministère de l'Enseignement supérieur a établi un cadre de gestion relativement aux investissements liés aux infrastructures immobilières. Une des exigences de ce cadre est de faire réaliser un audit immobilier de l'état du parc immobilier tous les cinq ans. Afin d'assurer une uniformité des données, le ministère de l'Enseignement supérieur demande aux collèges de se regrouper afin de sélectionner une firme externe unique pour l'audit des composantes reconnues aux fins de financement de l'ensemble du réseau. Le plus récent cycle d'audits s'étant terminé en 2022 et, sachant que pour réaliser les audits dans l'ensemble des collèges, une période de 39 mois est nécessaire, il est donc temps d'entreprendre le prochain cycle 2022-2027.

Le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) a reçu le mandat de préparer l'appel d'offres publics et sollicite un mandat en bonne due forme comme le prévoit la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Le conseil d'administration doit donner son autorisation à joindre l'appel d'offres public et doit consentir également à ce que la durée du contrat soit supérieure à trois ans, tel que le prévoient les règlements qui découlent de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, confirme que le ministère de l'Enseignement supérieur remboursera le montant de cette dépense.

#### **23-CA-120 PROPOSITION**

**ATTENDU** la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** le cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures de l'enseignement supérieur;

**ATTENDU** l'obligation de procéder avec une unique firme pour tous les audits;

**ATTENDU** que le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) a été identifié pour mener l'appel d'offres publics;

**ATTENDU** l'estimation des coûts;

**ATTENDU** que la durée totale du contrat dépasse trois ans;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**Mme Marie-Ève Baron, appuyée par M. Frédéric Lefebvre, propose à l'assemblée d'autoriser le Cégep à adhérer au regroupement d'acquisitions de services d'audit immobilier (mise à jour de l'inventaire des systèmes et de ces déficiences) du Centre d'acquisitions gouvernementales et d'autoriser M. Sylvain Lambert, directeur général, à signer le mandat auprès du Centre d'acquisition gouvernemental pour l'Audit immobilier – Mise à jour de l'inventaire des systèmes et de ces déficiences, au montant de 175 000 \$ avant les taxes applicables.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### 4. AUTORISATION D'UNE ENTENTE TEMPORAIRE CONCERNANT LE TERRAIN DE L'ÉNA

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le contexte menant à l'autorisation d'une entente temporaire pour prolonger la location du terrain de l'ÉNA. Il précise que la sixième entente temporaire venait à échéance le 15 décembre 2023.

##### **23-CA-121 PROPOSITION**

**ATTENDU** les objectifs du Plan stratégique 2018-2024;

**ATTENDU** la volonté du cégep Édouard-Montpetit de poursuivre le développement de la formation et la recherche en enseignement supérieur dans le secteur de l'aéronautique;

**ATTENDU** les demandes d'investissement déposées par le Cégep pour le projet d'aérocampus;

**ATTENDU** que les bâtiments où est située l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) sont la propriété du Cégep et sont situés sur un terrain loué par le Cégep aux termes d'un bail initial qui venait à échéance le 30 avril 2021;

**ATTENDU** que le Cégep était en processus de négociation pour convenir d'un bail à long terme, en conformité avec les autorisations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Société québécoise des infrastructures;

**ATTENDU** que le Cégep est désormais en processus de négociation pour convenir de l'acquisition du terrain, en conformité avec les autorisations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Société québécoise des infrastructures;

**ATTENDU** la nécessité pour l'ÉNA de continuer à occuper les lieux et de suspendre les droits des parties qui découlent du bail initial;

**ATTENDU** que des ententes temporaires sont intervenues entre Développement de l'Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L) et le cégep Édouard-Montpetit afin de prolonger le bail initial et suspendre les droits des parties jusqu'à ce qu'une entente soit conclue entre elles;

**ATTENDU** qu'une septième entente temporaire a été négociée et signée avec DASH-L pour prolonger le bail et la suspension des droits jusqu'au 15 décembre 2024, laquelle prévoit le paiement d'un loyer mensuel de 102 172,00 \$, avant taxes, avec un ajustement à l'indice des prix à la consommation (IPC) au 1<sup>er</sup> avril;

**ATTENDU** que le ministère de l'Enseignement supérieur assume les coûts de location du terrain de l'ÉNA et accepte l'ajustement à l'IPC;

**ATTENDU** le niveau d'autorisation du conseil d'administration prévu par le *Règlement relatif à la gestion financière* (Règlement no 2);

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Patrick Monarque, appuyé par M. Eric Trudeau, propose à l'assemblée :**

- **De ratifier la signature de l'entente temporaire numéro 7 par M. Sylvain Lambert, directeur général, entre Développement de l'Aéroport Saint-Hubert de Longueuil et le cégep Édouard-Montpetit, concernant la prolongation du bail pour le terrain de l'ÉNA jusqu'au**

15 décembre 2024 et d'autoriser M. Lambert à poser tout autre acte nécessaire à la prolongation du bail; et

- D'autoriser le paiement du loyer prévu à l'entente numéro 7, au montant mensuel de 102 172,00 \$ avant taxes, avec un ajustement à l'indice des prix à la consommation (IPC) au 1<sup>er</sup> avril.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 5. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration est prévue le mercredi 31 janvier 2024, à 18 h 30.

## 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

**L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de lever la séance à 17 h 17.**



Jean-Paul Gagné  
Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine  
Secrétaire d'assemblée